



Travailler sans recevoir de contrat

Par **MARC**, le **03/02/2009 à 14:48**

Bonjour,rnrnJ'ai été embauché dans une entreprise en tant que teleprospectrice au mois de septembre 2008 et le 31 fin de mois le patron décide de ne plusme garder. Je precise qu'a maintes reprises j'ai demandé mon contrat de travail mais je ne l'ai jamais eu. Mon mari s'est rendu aux ursaff courant octobre et on lui a dit que je n'était toujours pas déclaré . J'ai été payé de ce mois de travail mais j'ai lancé aux prudhommes un référé contre ce dernier en stipulant que je demande la re- qualification de mon contrat puisque jamais reçu, donc normalement je fais toujours parti de la société??????rnPouvez vous me conseiller merci par avance

Par **Visiteur**, le **03/02/2009 à 16:02**

bonjour,rnrnvous ou votre épouse...rnrnpitié pour les bénévoles qui répondent.... rnrnpourriez vous parler pour vous... et non mélanger . merci

Par **MARC**, le **03/02/2009 à 16:06**

bonjour rnrndésolé si j'ai mélangé un peurnJe suis le mari et c'est moi qui la représenterai devant les prudhommes rnrnVoilà j'ai changé mes phrases et c est mon epouse qui pose la questionrnrnrn**J'ai été embauché dans une entreprise en tant que teleprospectrice au mois de septembre 2008 et le 31 fin de mois le patron décide de ne plusme garder. Je precise qu'a maintes reprises j'ai demandé mon contrat de travail mais je ne l'ai jamais eu. Mon mari s'est rendu aux ursaff courant octobre et on lui a dit que je n'était toujours pas**

déclaré . J'ai été payé de ce mois de travail mais j'ai lancé aux prudhommes un référé contre ce dernier en stipulant que je demande la re- qualification de mon contrat puisque jamais reçu, donc normalement je fais toujours parti de la société??????? rn
rnrrrrrrrrrrndslrnmrci

Par **Visiteur**, le **03/02/2009** à **16:20**

re...rnrnet merci...rnrnun contrat de travail n'est pas obligatoire. donc si pas de contrat pas de période d'essai non plus car celle ci pour être valable doit être mentionnée sur le contrat...rnrndonc votre épouse est réputée embauchée en cdi sans période d'essai...!!!rnrncomment s'est passée la fin de contrat.. (car il y aurait du y avoir licenciement)..

Par **MARC**, le **03/02/2009** à **19:16**

he bien le patron m'a dit que c'était terminer et a demandé si je voulais lui faire une attestation comme quoi j'avais travaillé pour lui, chose que j'ai refusé car cela m'a tout l'air ressembler à du travail dissimulé.
Le pire c'est qu'il m'a payé en chèque, sans fiche de salaire ni attestation assedic

Par **Visiteur**, le 03/02/2009 à 21:48

et vous êtes partie comme ça ??? sans fiche de paye ni attestation ?rnrvous en êtes où aux prud'hommes ???

Par **MARC**, le **04/02/2009** à **08:06**

bonjour,rnj'ai ét  s convoqu   en r  f  r   mais c est reporter de quinze jours, l'avocate du patron n'a pas eu le temps de prendre connaissance du dossier llooolll mais bon...rnje pense que mon dossier devrait normalement bien se passer, de toute fa  on il a fait du travail dissimul   avec plusieurs personnes donc je l'attends au virage...